

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 mai 2023

aff n°DEL2023_059 : Subvention au comité des œuvres sociales - année 2023

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 144 174 € pour l'année 2023 ;
- de dire que les crédits seront prévus au chapitre 65 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_060 : Ville de Pessac - modification tableau des effectifs - 1er septembre 2023

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les créations et suppressions de postes présentées ci-dessus ;
- de dire que ces modifications viennent mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville de Pessac ;
- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_061 : Organisation du temps de travail des gardiens logés et du concierge du service installation – Direction sports jeunesse et vie étudiante

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les nouvelles modalités de temps de travail des agents logés de la direction des sports, de la jeunesse et de la vie étudiante, à compter du 1^{er} juillet 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_062 : Correction d'un bien sorti de l'actif par erreur - Reprise au compte 1068

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le comptable public à effectuer :
- un prélèvement sur le compte 1068 du budget principal de la commune d'un montant de 17 930,40 € par opération d'ordre non budgétaire afin de régulariser le compte 28182 (amortissement), ainsi que la plus-value (compte 192) pour un montant de 4 500 € ;
- de sortir un bien sur le compte 1068 du budget principal de la commune d'un montant de 14 346,50 € par opération d'ordre non budgétaire afin de régulariser le compte 2182 ainsi que la plus-value (compte 192) pour un montant de 4 500 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_063 : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Tarifs 2024 - Maintien

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer les tarifs aux montants ci-dessus, pour une application à compter de 2024 ;
- d'imputer la recette au chapitre 73, article 7368 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_064 : Réalisation d'un audit patrimonial structurel et énergétique des bâtiments communaux-attribution du marché

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et autres documents y afférents avec l'attributaire suivant :
- ALTEREA, 26 boulevard Vincent Gâche, CS 17502, 44274 NANTES CEDEX 2 pour un montant de 296 570,00 H.T., 355 884,00 € T.T.C.
- d'inscrire les crédits au PE 1050003 T13 – 20/020/2031 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU
Élodie CAZAUX

aff n°DEL2023_065 : Enfouissement des réseaux - Convention avec Orange pour l'année 2023

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec ORANGE correspondant aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens de téléphonie inscrits en 2023 ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 2315, fonction 816 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_066 : Médiathèque Jacques Ellul - Remplacement SSI - Exonération des pénalités de retard supplémentaires

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ne pas appliquer de pénalités de retard supplémentaires à la société CHUBB SCS FRANCE, titulaire du marché n°2019-19018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à payer le solde du marché et restituer les retenues de garanties liées à ce marché permettant ainsi la clôture administrative du dossier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_067 : Equipement aquatique Cazalet - travaux de dépollution du site - demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État ainsi que de tout organisme pouvant apporter son soutien à l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1347 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2023_068 : Site de Magonty - convention tripartite Pessac - Bordeaux Métropole - Cellnex - renouvellement

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le renouvellement de la convention tripartite entre la commune de Pessac, Bordeaux Métropole et Cellnex aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 75 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_069 : Accueil de Loisirs du Pontet - Demande d'aide à l'investissement et approbation du plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement du projet d'acquisition de matériels et mobiliers pour l'Accueil de loisirs du Pontet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant ;
- d'inscrire les crédits en dépenses au chapitre 21 articles 2158, 2182, 2183, 2184 et 2188 et en recettes au chapitre 13 article 1326 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_070 : Services de restauration scolaire avec pause méridienne, des accueils péri et extrascolaires et des activités Saint-Lary de la Ville de Pessac - Tarifs 2023 - Maintien

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs des services de restauration scolaire, des accueils péri et

extrascolaires ainsi que les activités Saint-Lary et leurs conditions d'application à compter de la rentrée scolaire 2023 et jusqu'à modification ;

- d'imputer les recettes sur les crédits ouverts au chapitre 70 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement de ces activités.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2023_071 : Projet Éducatif de Territoire (PEDT) - Convention de mise en œuvre avec l'État - Plan mercredi et des financements associés

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention relative à la mise en œuvre du PEDT ;
- d'approuver la Charte qualité Plan mercredi ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ainsi que les documents afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_072 : Association Graine d'École - Convention d'objectifs et de financement

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement avec l'association Graine d'école ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- et d'inscrire les crédits au chapitre 65 – article 6574 – fonction 422 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_073 : Groupe scolaire de Toctoucau - participation financière de la Ville de Cestas et modalités de fonctionnement - convention

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention relative aux modalités de fonctionnement et de financement du groupe scolaire de Toctoucau entre les villes de Pessac et de Cestas ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ville de Cestas ainsi que les documents afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_074 : Contrat de Ville 2015 - 2023 de la Métropole bordelaise - Convention territoriale de Pessac - Programme annuel d'actions 2023

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la programmation d'actions 2023 de la Convention territoriale de Pessac du Contrat de Ville de la Métropole bordelaise ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette programmation ;
- de décider de verser aux porteurs des actions la part Ville des subventions Politique de la Ville, selon le tableau de programmation joint ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_075 : Quartier Châtaigneraie Arago - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association des Jeunes de la Châtaigneraie (AJC)

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention avec l'Association des Jeunes de la Châtaigneraie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_076 : Quartier Alouette Haut-Livrac - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association Mamboko Mains Solidaires

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mamboko Mains Solidaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_077 : Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine - Adhésion de la Ville

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le formulaire d'adhésion ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 11 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_078 : Pratiques Artistiques et Musicales Accompagnées (PAMA) - Convention de partenariat avec le CROUS 2023-2024

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat PAMA Ville de Pessac avec le CROUS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_079 : Service civique - Indemnité mensuelle - augmentation

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats des volontaires en service civique, ainsi que tout document permettant la mise en œuvre du dispositif ;
- d'approuver le versement mensuel intégralement en espèce du montant minimum de l'indemnité correspondant à la prestation de subsistance, d'équipement, de logement et de transport ainsi que toute nouvelle augmentation de l'indemnité décidée par l'Etat ;
- d'approuver le versement de la majoration de l'indemnité mensuelle appliquée sur critères sociaux pour les étudiants boursiers et les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ainsi que toute nouvelle augmentation de l'indemnité décidée par l'Etat ;
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 12 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_080 : Stade nautique de Pessac - DSP - Modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le règlement intérieur du stade nautique annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents permettant sa mise en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_081 : Stade nautique et Piscine Caneton - Tarifs 2023-2024

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs annexés proposés par la société GAIA pour le Stade nautique à compter du 1er juin 2023 ;
- d'approuver les modalités d'inscription et les tarifs annexés de la piscine Caneton à compter du 1er septembre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents permettant leur mise en œuvre ;
- d'inscrire les crédits de la piscine Caneton au chapitre 70 – article 70631 – fonction 413 du budget de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_082 : Centre Equestre de Pessac Romainville - Tarifs 2023-2024

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs annexés proposés par la SAS Centre Équestre Pessac Romainville à compter de la saison 2023/2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents permettant leurs mises en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_083 : Associations - subventions – répartition 2023 n°3

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_084 : Convention de partenariat entre la Ville de Pessac et la Jude Mikhalev Ballet Academy

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le partenariat entre la Ville et la Jude Mikhalev Ballet Academy ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention de partenariat joint en annexe de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_085 : Saison culturelle 2023-2024 - demande subventions et autres aides

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces demandes ;
- de déclarer que les recettes seront versées au budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_086 : Programmation saison culturelle - Tarifs 2023-2024

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la grille tarifaire 2023/2024 détaillée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'ensemble de la programmation dont les crédits seront prélevés au chapitre 011, compte 6042 du budget de la Ville ;
- que les recettes seront versées au chapitre 70 – compte 7062 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21H18.